



59 av. Marcel Cerdan  
69100 Villeurbanne  
Tél : 06 95 89 22 26  
mail : [contact@cktsv.fr](mailto:contact@cktsv.fr)  
web : [www.cktsv.fr](http://www.cktsv.fr)

## Information CKTSV PLAN COVID

A Villeurbanne le 01 Septembre 2020

**Objet :** information CKTSV suite à la pandémie COVID  
Préconisations applicables à partir du 01 Septembre 2020

Notre structure est affiliée à la FFCK et Sports de pagaie. L'affiliation entraîne l'obligation pour le CKTSV de respecter un certain nombre d'obligations à l'égard de la fédération à laquelle elle est affiliée dont les règles dictées par celle-ci.

Règles complètes :

<https://www.ffck.org/2020/06/23/reprise-de-nos-activites/>

### 1/ Affichage sur le tableau du local :

- Affiche-Pratiquants-FFCK-07-05-2020.pdf
- Affiche-Institutionnelle-FFCK-05-07-2020.pdf
- Se-laver-les-mains.pdf
- Se-couvrir-le-nez-et-la-bouche-quand-on-tousse-ou-éternue.pdf

### 2/Synthèse des principales mesures :

- Distanciation physique
  - o 1m entre chaque personne, 4m<sup>2</sup> par personne y compris sur l'eau
  - o Pratique associative en embarcations individuelles
  - o Techniques de navigation et de sécurité adaptées aux participants
- Application gestes barrières
  - o Masque porté en dehors de la pratique
  - o Points de lavage, gels hydroalcooliques à disposition
  - o 4 personnes maximum dans le local
- Limitation brassage des individus
  - o Limiter la présence à la navigation
  - o Transport avec les mêmes personnes à l'aller et au retour
- Nettoyage / désinfection des matériels et locaux
  - o Attribution individuelle de matériel aux adhérents (pas d'échange de matériel)
  - o Utilisation du matériel personnel en priorité
  - o Protocole de nettoyage (désinfection) après utilisation
  - o Stockage du matériel pendant 6 jours sans réutilisation
- Information et communication
  - o Tenue de registres de traçabilité



59 av. Marcel Gerdan  
69100 Villeurbanne  
Tél : 06 95 89 22 26  
mail : [contact@cktsv.fr](mailto:contact@cktsv.fr)  
web : [www.cktsv.fr](http://www.cktsv.fr)

## 3/ Accueil

**TOUTE PERSONNE AYANT UN SYMPTÔME OU EN CONTACT AVEC UN MALADE NE DOIT PAS VENIR**

- Port du masque obligatoire (en zone rouge)
- Les pratiquants autonomes qui ont accès au club sont sous la responsabilité des dirigeants de la structure.
- Accès au local par 4 personnes maximum, les autres attendant à l'extérieur.
- Récupération du matériel de navigation, puis désinfection des mains à la sortie du local
- Utilisation des embarcations individuelles
- Par groupe de 10 personnes maximum
- Inscription obligatoire sur le registre de traçabilité (registre conservé 1 mois)

## 4/ Transport

- Transport individuel, port du masque obligatoire
- Nettoyage du véhicule à la charge du propriétaire

## 5/Navigation

- Par groupe de 10 personnes maximum
- Distanciation de 1 m entre chaque personne
- Doubler la distanciation physique face au vent
- Pratique sur des parcours reconnus, définis par le responsable de la structure et d'un niveau adapté aux participants

## 5/Rangement

- Rinçage de tous les équipements avant rangement
- Etiquetage des équipements utilisés (date d'utilisation) afin de respecter le stockage de 6 jours

## 6/Coût des sorties

- Effectuer les fiches sorties habituelles, en optimisant les véhicules.